

DEPARTEMENT
DE LA DROMEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
PROCURATIONS : 8		

Séance du 8 FEVRIER 2023

Date de la convocation
2 février 2023

Date d'affichage
2 février 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**
et le **HUIT FEVRIER**à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

Présents : M. DAYRE - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME, Adjoints,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD
M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN -
M. ALLÉE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : Mme LAURENT - M. TATONI - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS -
M. CARRERE - M. RINCK - Mme TEISSEYRE.

Secrétaire de séance : M. VAN ZELE

2023 - 02 - 3

AFFAIRES FINANCIERES

VERSEMENT DE SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES
AU PROFIT DE LA FOURRIERE SPA VAUCLUSIENNE**RAPPORTEUR** : M. Thierry DAYRE

Par délibération du 10 avril 2019, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec la SPA Vauclusienne pour la stérilisation des chats sans maître afin de limiter leur prolifération.

Cette convention prévoit notamment le versement d'une participation financière annuelle des communes.

Pour l'année 2023, la participation communale de la Ville de NYONS s'élève à 4 570,77 €, soit 0,66042 € x 6 921 habitants.

Au titre des interventions pour l'année 2022, la commune contribue au coût en honoraires vétérinaires de la stérilisation des chats à hauteur de 260,00 €.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement à la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne des subventions ci-après :

- 4 570,77 € au titre de la convention fourrière
- 260,00 € au titre de la stérilisation des chats sans maître pour l'année 2022.

TOTAL : 4 830,77 €

Ces dépenses sont imputées à l'article 6574-1 du Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

